AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE ~~DLP-4-7-77452080~~

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 528 AD

Bulletin n° 67

28 juin 1977

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Comme nous l'avons indiqué dans notre bulletin du 14 juin, un premier traitement contre le carpocapse a dû être effectué récemment, ou doit l'être incessamment. A noter cependant que les risques d'attaque sont assez faibles.

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Renouveler la protection dans les vergers où des taches sont observées. Dans les autres, un traitement fongicide peut aussi se justifier pour éviter certaines maladies de conservation dont des contaminations sont à craindre actuellement, du fait d'un grossissement rapide des fruits et de la persistance d'un temps humide.

PSYLLE DU POIRIER

Des attaques sont constatées dans certains vergers. Si la présence de cet insecte était remarquée, intervenir avec l'un des produits suivants :

- Azinphos méthyl 40 g/hl ; - Méthidathion 30 g/hl ;
- Monocrotophos 30 g/hl ; - Phosmet 50 g/hl ;
- Vamidothion 50 g/hl
- Association de Parathion + Phosalone : 30 g + 39 g/hl.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

La maladie étant apparue dans de nombreux secteurs, un risque d'extension rapide est à craindre. Aussi est-il nécessaire d'assurer une nouvelle protection contre la maladie, dès réception de cet avis.

Profiter de ce traitement pour lutter aussi contre le doryphore, si cet insecte était présent.

CEREALES

Pucerons : Une régression naturelle des populations du puceron de l'épi est constatée actuellement dans divers secteurs. Sauf cas exceptionnels, il est maintenant déconseillé de traiter, cette régression devant se poursuivre.

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bretagne", par intérim

G. PAITIER

Dernière note : Bulletin n° 66 du 14 juin 1977

P97